



Le Saint-Siège

MESSAGE VIDÉO DU PAPE FRANÇOIS AUX PARTICIPANTS AU VII^e CONGRÈS MONDIAL CONTRE LA PEINE DE MORT

[Bruxelles, 27 février - 1 mars

2019][[Multimédia](#)]

Je salue les organisateurs et les participants au VII^e congrès mondial contre la peine de mort qui se tient à Bruxelles.

La vie humaine est un don que nous avons reçu, le plus important et le premier, source de tous les autres dons et de tous les autres droits. Et en tant que tel, il doit être protégé. En outre, pour le croyant, l'être humain a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Mais, tant pour les croyants que pour les non-croyants, toute vie est un bien et sa dignité doit être protégée sans exception.

La peine capitale suppose donc une grave violation du droit à la vie que toute personne possède. S'il est vrai que les sociétés et les communautés humaines doivent souvent se confronter à des crimes très graves qui portent atteinte au bien commun et à la sécurité des individus, il est tout aussi vrai que de nos jours, il y a d'autres manières d'expier le dommage provoqué et les systèmes de détention sont de plus en plus efficaces pour protéger la société du mal que certaines personnes peuvent procurer. D'autre part, il ne faut jamais abandonner la conviction que même celui qui s'est rendu coupable de crimes a la possibilité de se repentir.

C'est pourquoi, le fait que de plus en plus de pays misent sur la vie et n'ont plus recours à la peine de mort, ou l'ont complètement éliminée de leur législation pénale, ne cesse d'être un signe positif.

L'Eglise a toujours défendu la vie et sa vision sur la peine de mort a mûri. Pour cette raison, j'ai voulu que ce point soit modifié dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique*. Pendant très longtemps, la peine de mort a été considérée comme une réponse adéquate à la gravité de certains crimes et également pour protéger le bien commun. Toutefois, la dignité de la personne n'est pas perdue, même quand elle a commis le pire des crimes. On ne peut supprimer la vie de personne, ni priver

quiconque de la possibilité d'embrasser à nouveau la communauté qu'il a blessée et qu'il a fait souffrir.

L'objectif de l'abolition de la peine de mort au niveau mondial représente une affirmation courageuse du principe de la dignité de la personne humaine et de la conviction que le genre humain peut affronter le crime, et également refuser le mal, en offrant au condamné la possibilité et le temps pour remédier aux dommages causés, pour penser à l'acte commis et pouvoir ainsi changer de vie, au moins intérieurement.

Je vous accompagne de ma prière et je vous encourage dans vos travaux et délibérations, en union avec les gouvernants et tous ceux qui ont des responsabilités dans leur pays, afin que l'on accomplisse les pas nécessaires vers l'abolition totale de la peine de mort. C'est à nous de reconnaître en chaque personne sa dignité et d'œuvrer afin que l'on n'élimine pas d'autres vies, mais qu'on les sauve pour le bien de toute la société. Merci.